



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE BREBIERES**

SEANCE DU MARDI 9 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à dix-huit heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Lionel DAVID Président du CCAS, en suite de convocation en date du trois avril deux mil vingt-quatre.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Président, M. DELEBARRE Alain, Vice-président, M. TRIPLET Corentin, Mme MARTEAU Marina, M. DEMOULIN Bertrand, Mme BELVERGE Maria, M. DEGELDER Mickaël, Mme SKRZYPCZYK Marie-Madeleine, Mme LIBERAL Christine, M. MOREAU Jean-Pierre, Mme LOYEZ Cécile,
Mme DUQUENNE Thérèse.

ABSENTS :

MME MOLARD Caroline donne pouvoir à Mme BELVERGE Maria
Mme DEVOS Catherine donne pouvoir à Mme LOYEZ Cécile

ABSENTE EXCUSEE : Mme LIENARD Eva

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARTEAU Marina

Membres en exercice : 15
Quorum : 8

Présents : 12
Votants : 14

- **Vérification du quorum et énoncé des procurations – ouverture de la séance**
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 mars 2024.

FINANCES

- 1- Vote du budget :
 - 1-1 – Approbation du compte de gestion 2023
 - 1-2 – Approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats
 - 1-3 – Vote des subventions allouées aux associations
 - 1-4 – Vote du budget primitif 2024

DECISIONS DU PRESIDENT – Aucune décision prise depuis le 5 mars 2024

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DEROULE DE SEANCE

Observations

Appel

➤ Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 mars 2024

Vous l'avez tous reçu avec la convocation.
Avez-vous des questions sur ce procès-verbal ?

JP MOREAU : La mesure du permis de conduire sera applicable à partir de ce soir, une fois que l'on aura entériné le procès-verbal ?

Monsieur le Président : C'est applicable une fois que les lignes budgétaires seront votées.

Y a-t-il d'autres questions ?
Silence

Signature du procès-verbal par Monsieur le Président et Madame MARTEAU, secrétaire de séance.

FINANCES

1. Vote du budget

Point 1.1) Approbation du compte de gestion 2023

Je cède la parole à Madame LEVEQUE qui va vous présenter celui-ci.

Mme LEVEQUE présente les pages 1 et 2 de l'état budgétaire de l'exercice.

Avez-vous des questions sur le compte de gestion ?
Nous allons passer au vote.
Qui est contre, qui s'abstient ?
VOTE : adopté à l'unanimité.

Point 1.2) Approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats

Mme LEVEQUE présente la page 3 de l'état.

Avez-vous des questions ?
Silence

Nous allons demander à Monsieur le Président de bien vouloir sortir de la salle.

M. DELEBARRE : Nous passons au vote pour le compte administratif et l'affectation des résultats
Qui est contre, qui s'abstient ?
VOTE : adopté à l'unanimité.

Point 1.3) Vote des subventions allouées aux associations

Des subventions sont allouées annuellement aux associations suivantes : Epices-Riz Solidaire et le Secours catholique. Le montant versé est de 400 € par an par association. Par mesure de simplification, je vous propose de les fixer par délibération.

Avez-vous des questions ?
S'il n'y a pas de question, nous allons procéder au vote.
Qui est contre, qui s'abstient ?
VOTE : adopté à l'unanimité.

Point 1.4) Vote du budget primitif 2024

Mme LEVEQUE présente la dernière page de l'état budgétaire en commençant par la section de fonctionnement.

Avez-vous des questions sur la section de fonctionnement ?

Silence

Monsieur le Président : Juste une petite précision, les intérêts nous rapportent 2 500 €.

Nous avons des recettes de gestion courante qui augmentent et cela nous permettra de subventionner l'aide au permis de conduire.

Mme LEVEQUE présente la section d'investissement.

Avez-vous des questions sur la section d'investissement ?

A. DELEBARRE : Pour les produits financiers, quelle somme a été placée ?

Mme LEVEQUE : 80 000 €.

Monsieur le Président : Nous n'avons pas placé l'intégralité pour se laisser une marge. Cela rapporte environ 2 500 €, ce qui est bien pour le financement de l'aide au permis de conduire.

JP MOREAU : Sans compter sur les autres produits.

Monsieur le Président : C'est exact.

Avez-vous d'autres questions ?

S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote de ce budget primitif 2024.

Qui est contre, qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 18h40.

Fait à BREBIERES, le 9 avril 2024.

Lionel DAVID,
Président du CCAS.

Marina MARTEAU,
Secrétaire de séance.

A blue circular stamp of the CCAS of Brebieres is centered. The stamp features a central emblem with a figure holding a scale and a sword, surrounded by the text 'C.C.A.S.' at the top and '62117 BREBIERES' at the bottom. To the left of the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink. To the right is a smaller, more compact handwritten signature in black ink.

Approuvé en séance le 14 octobre 2024
Publié le 23/10/2024
Affiché le 23/10/2024